

Information



[Accueil](#) > [Autour du voyage](#) > [Le Bus Direct](#)

Le Bus Direct

A partir du 1^{er} février 2018, les conditions d'accès au Bus Direct ainsi que les tarifs évoluent.



Offre et achat de billets

Le Bus Direct propose désormais de nouvelles conditions tarifaires aux ouvrants droit d'Air France et de ses filiales aériennes ainsi qu'à leurs ayants droit.

Ces conditions s'appliquent lorsque l'utilisation du Bus Direct précède ou fait suite à votre voyage pour convenance personnelle sur un vol proposé sur le site GPNet.

Deux modes d'achat sont à votre disposition :

- **Achat à bord du bus** (selon la disponibilité) :

- Accès sous réserve de places disponibles dans le car après la montée à bord des passagers commerciaux,
 - Réduction de l'ordre de 60% par rapport au plein tarif public,
 - Achat du billet directement auprès du chauffeur,
 - Accès limité à certains arrêts à CDG (terminaux 1 et 2AC) et Orly (aérogare Ouest). Dans Paris l'accès est autorisé à tous les arrêts.
- **Achat sur la boutique en ligne Le Bus Direct :**
- Accès possible à tous les arrêts, au même titre que les passagers commerciaux, dans l'ordre d'arrivée dans la file d'attente,
 - Réduction de l'ordre de 35% par rapport au plein tarif public,
 - Achat du billet uniquement en ligne (lien en haut à droite de cette page),
 - e-ticket valable 1 an, non modifiable, non remboursable.

Ce nouveau dispositif s'applique aux ouvriers droit et ayants droit voyageant sur les lignes 1, 2 et 4.

Particularité sur la ligne 3 (Orly <-> CDG) :

- **Salariés actifs d'Air France et de ses filiales aériennes :** la gratuité est maintenue avec montée possible à tous les arrêts (dans l'ordre d'arrivée dans la file d'attente).
- **Ensemble des ayants droit ainsi que les ouvriers droit retraités :** achat obligatoire d'un titre de transport au même titre que sur les lignes 1, 2 et 4.

Justificatifs à présenter au chauffeur

- **Carte professionnelle** pour les salariés actifs d'Air France et des filiales aériennes.
- **Mémo voyage imprimé portant la mention « Accès Le Bus Direct autorisé »** pour les ouvriers droit retraités et l'ensemble des ayants droit (qu'ils voyagent seuls ou avec le salarié actif).

Réclamations

Pour toute réclamation sur Le Bus Direct, vous pouvez contacter la société Aérolis à l'adresse ci-dessous ou déposer une réclamation sur le site internet www.lebusdirect.com :

Aérolis
Service Commercial